

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26997**

Intitulé

Technicien viticulture oenologie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut de formation en commerce et oenologie (IFCO) Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien viticulture-oenologie participe aux différentes tâches de la vigne et de son entretien. En suivant les directives du vigneron et/ou du responsable d'exploitation, il assure l'entretien des sols et des pieds de vigne. Il participe également aux vendanges, aux opérations de vinification et au vieillissement des vins avant leur mise en bouteille en vue de leur commercialisation. Il peut également participer à la commercialisation des produits de la vigne, accueillir et conseiller des clients de vignobles.

Le titulaire possède les capacités à :

- Entretien un vignoble à partir de la préparation et l'entretien des sols, l'exécution de travaux viticoles, et la protection de la plante.
- Participer aux vendanges et aux opérations de vinification.
- Contribuer à l'élevage des vins : de la mise en futs ou en cuves à la mise en bouteille.
- Commercialiser les productions du vignoble : vins et spiritueux

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien viticulture et oenologie exerce son métier dans les domaines viticoles, négoce de vins mais aussi dans les coopératives viticoles, les chambres d'agriculture et instituts techniques spécialisés et chez les agro-fournisseurs.

- Agent/Ouvrier viticole,
- Ouvrier polyvalent viti-vinicole
- Chef de culture,
- Chef d'équipe viticulture
- Responsable de production viticole.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1405 : Arboriculture et viticulture

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour la formation :

La formation « Technicien viticulture oenologie » est composée de quatre modules de certification :

1. Contribuer à l'entretien du vignoble avec la préparation et l'entretien des sols ; la recherche de maladies ; la taille, et autres travaux viticoles
2. Participer aux vendanges et aux opérations de vinification
3. Contribuer à l'élevage des vins : de la mise en futs ou en cuves à la mise en bouteille.
4. Commercialiser les productions du vignoble : l'accueil et le renseignement des clients de la cave, la vente directe et indirecte

Le titre est délivré aux candidats ayant validé les 4 modules

Pour la VAE

1. Dépôt du dossier de candidature
2. Présentation orale du parcours professionnel au jury
3. Tests destinés à vérifier la maîtrise effective des compétences requises
4. Décision de validation partielle ou totale

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité. Il est composé de : - 4 représentants professionnels du secteur à parité employeurs et salariés - le Directeur de IFCO
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité. Il est composé de : - 4 représentants professionnels du secteur à parité employeurs et salariés - le Directeur de IFCO
Par candidature individuelle	X	Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité. Il est composé de : - 4 représentants professionnels du secteur à parité employeurs et salariés - le Directeur de IFCO
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité. Il est composé de : - 4 représentants professionnels du secteur à parité employeurs et salariés - le Directeur de IFCO

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien viticulture oenologie" avec effet au 02 janvier 2011, jusqu'au 04 octobre 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an avec effet au 4 janvier 2019 jusqu'au 4 janvier 2020.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[IFCO Marseille](#)

[IFCO Paris](#)

Lieu(x) de certification :

Institut de formation en commerce et oenologie (IFCO) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [Marseille]

Institut de formation en commerce et oenologie (IFCO) : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

IFCO

- 24 Avenue du Prado - 13006 Marseille

- 62 rue Cardinal Lemoine - 75005 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IFCO

- 24 Avenue du Prado - 13006 Marseille

- 62 rue Cardinal Lemoine - 75005 Paris

Historique de la certification :